

**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 001/2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf JANVIER à 19 H 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoints ; Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme DETRAZ Viviane (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absents : MM. VACHERAND Jean-Pierre et RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme BOLE-FEYSOT Isabelle

Date de convocation : 14.01.2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 16 – Votants : 17

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2026 - COMPLEMENT.

M. VIOUT Rémy rappelle la délibération n° 098/2025 du Conseil Municipal relative aux tarifs communaux 2026, notamment la modification des tarifs de location de l'Espace du Lac et de la Maison des Hutins, ainsi que la délibération n° 085/2021 relative à la location des salles communales.

M. VIOUT Rémy précise qu'il convient de compléter la délibération n° 098/2025 en prenant en compte les particularités et exceptions applicables à la location des salles communales, comme suit :

|          | Tarifs de location des salles (tarifs forfaits) |  |                    |                      |
|----------|---|--|--------------------|----------------------|
|          | ESPACE DU LAC                                   |  | MAISON DES HUTINS  |                      |
|          | Salle polyvalente<br>(Délibération n° 098/2025) | Salle communale<br>(Délibération n°098/2025) | Tarif (1)          | Demi-tarif (2)       |
| Semaine  | 306 € /<br>journée                              | 153 € /<br>journée                           | 153 € /<br>journée | 76,50 € /<br>journée |
| Week-end | 612 € /<br>2 jours                              | 306 € /<br>2 jours                           | 306 € /<br>2 jours | 153 € /<br>2 jours   |

Toute mise à disposition, qu'elle soit consentie à titre onéreux ou gratuit, est subordonnée au versement d'une caution d'un montant de 1000 €

(1) Catégories d'usagers soumises au tarif :

- Les particuliers ayant leur résidence principale ou secondaire sur le territoire de la Commune,
- Les associations extérieures à but non lucratif d'intérêt communal, en vue de l'organisation de manifestations ouvertes au public ou pour les besoins de leur fonctionnement,

- Autres acteurs locaux agissant en leur qualité de partenaires institutionnels directs,
- Les entreprises, publiques ou privées, implantées sur le territoire communal, selon l'avis du comité de gestion des salles,
- Les demandes de réservation émanant d'usagers n'entrant dans aucune des catégories précédentes seront examinées au cas par cas et laissées à la libre appréciation du Maire,
- Les employés communaux, selon les conditions fixées par la délibération n°59/2011 du 28.06.11 dans la limite d'une réservation par année.

(2) Catégories d'usagers éligibles au demi-tarif :

- Les associations à but non lucratif communales, en vue de l'organisation de manifestations ouvertes au public ou pour les besoins de leur fonctionnement.

M. VIOUT Rémy précise que les salles seront mises à disposition à titre gratuit pour les candidats en période pré-électorale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Mmes JACQUIER Jennifer et RUCHE Sandrine) :

- APPROUVE l'ajout des compléments et exceptions à la délibération n° 098/2025, relatifs à la location des salles communales, Espace du Lac et Maison des Hutins,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
 La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Isabelle BOLE-FEYSOT



Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 002/2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf JANVIER à 19 H 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoints ; Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme DETRAZ Viviane (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absents : MM. VACHERAND Jean-Pierre et RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme BOLE-FEYSOT Isabelle

Date de convocation : 14.01.2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 16 – Votants : 17

**OBJET : MARCHE DE TRAVAUX, ROUTE DES CINQ CHEMINS, ATTRIBUTION.**

M. VIOUT Rémy expose que dans le cadre des travaux d'aménagement et sécurisation des cheminements modes doux (piétons/cycles) route des Cinq Chemins, une consultation a été lancée le 18 novembre 2025 sur la plateforme MP74.

La remise des offres était fixée au 19 décembre 2025.

M. VIOUT Rémy présente le plan des travaux puis le rapport d'analyse des offres et la proposition d'attribution qui en résulte :

Entreprise COLAS France - PERRIER 74 pour un montant de 258 929,03 € HT (dont Prestations Supplémentaires Eventuelles pour un montant de 55 770,18 € HT).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

M. GALLAY Joël ne prend pas part au vote.

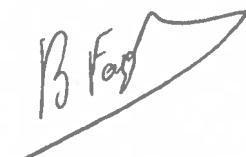
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

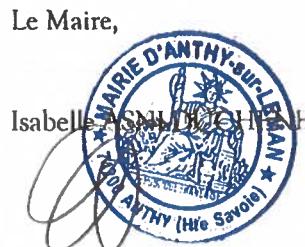
- ATTRIBUE le marché de travaux d'aménagement et sécurisation des cheminements modes doux (piétons/cycles) route des Cinq Chemins pour un montant de 258 929,03 € HT,
- AUTORISE Mme le Maire à signer les pièces du marché correspondant et tout document nécessaire à l'exécution du marché.

**AINSI FAIT.**

Pour extrait conforme,  
 La Secrétaire de séance,

Isabelle BOLE-FEYSOT





Page 1 sur 1

*Date de mise en ligne : 26.01.2026*



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 003/2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf JANVIER à 19 H 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOUZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoints ; Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme DETRAZ Viviane (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absents : MM. VACHERAND Jean-Pierre et RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme BOLE-FEYSOT Isabelle

Date de convocation : 14.01.2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 16 – Votants : 17

---

**OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS, LIEU-DIT LES HUTINS.**

---

Mme le Maire informe que la société ENEDIS doit effectuer des travaux en installant des câbles électriques souterrains sous les parcelles communales n° AN 102, AN 103, AN 106, AN 107, AN 192 et AN 211, situées « Les Hutins ». Il convient donc de signer la convention de servitude.

La commune conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander, pour quel que motif que ce soit, l'enlèvement ou la modification des ouvrages de l'installation des câbles souterrains d'ENEDIS.

Il est annoncé que la Commune recevra une indemnité unique et forfaitaire, à titre de compensation, de 462,00 C.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU les décrets 67-886 du 6 octobre 1967 et 70492 du 11 juin 1970 sur les distributions d'énergie,

Considérant que la société ENEDIS doit procéder à l'installation de trois canalisations souterraines sur les parcelles communales n° AN 102, AN 103, AN 106, AN 107, AN 192 et AN 211, situées « Les Hutins », dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 231 mètres ; de bornes de repérage si besoin ; d'un ou plusieurs coffrets et/ou accessoires avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de mètres.

Considérant qu'il y a lieu de réitérer devant notaires cette convention,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 voix contre (Mme JACQUIER Jennifer) :

- VALIDE la convention entre ENEDIS et la Commune,
- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de servitude entre ENEDIS et la Commune d'Anthy-sur-Léman, pour la réalisation à demeure, de trois canalisations souterraines, de bornes de repérage si besoin et d'un ou plusieurs coffrets et/ou accessoires avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de mètres, sur les parcelles communales n° AN 102, AN 103, AN 106, AN 107, AN 192 et AN 211, situées « Les Hutins ».

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Isabelle BOLE-FEYSOT



Isabelle ASNI-DUCHENE



**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 004/2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf JANVIER à 19 H 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoints ; Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme DETRAZ Viviane (pouvoir à M. VIOUT Rémy).

Absents : MM. VACHERAND Jean-Pierre et RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommée : Mme BOLE-FEYSOT Isabelle

Date de convocation : 14.01.2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 16 – Votants : 17

**OBJET : CHABLAIS INTER EMPLOI, CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL.**

Mme le Maire informe qu'afin de remplacer des agents en arrêt de travail, Chablais Inter Emploi a été sollicité. En effet, cette association a mis à disposition rapidement des agents pour notamment le remplacement des ATSEM ou d'agents techniques.

Cette association, loi 1901, a pour but d'offrir des activités salariées aux personnes privées d'emploi :

- pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle,
- pour organiser des actions en vue de préparer leur retour à l'emploi,
- pour apporter tout concours à la mise en place d'actions conduites par d'autres partenaires en vue de faciliter le retour au travail.

Le tarif horaire est fixé à 23,20 euros.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la convention de mise à disposition de personnel, proposé par l'Association CHABLAIS INTER EMPLOI,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Isabelle BOLE-FEYSOT